



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 2

Chères Monastériennes, Chers Monastériens

Je suis satisfaite de constater la prise de conscience largement partagée de l'impérieuse nécessité de poursuivre notre lutte contre la propagation du coronavirus par le respect du confinement et des mesures barrières.

Merci à nos commerçants de proximité de continuer à nous accueillir et surtout de l'attention qu'ils portent tous à limiter les flux entrants, à faire respecter la distanciation et à faciliter l'évolution des pratiques qui voit une nette augmentation des commandes que l'on vient chercher ou qui sont livrées. Même nos infirmières participent à ses livraisons. Mais il demeure encore ancrées quelques habitudes plus difficiles à modifier, nous sommes trop nombreux à venir tous les matins chercher notre baguette quotidienne. En ces temps si singuliers pourquoi ne pas en congeler, le pain pouvant s'y prêter.

Enfin l'entraide et la solidarité s'expriment pleinement aux Moutiers en Retz. Un grand merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire de cette période un moment marquant du renforcement du lien social tout en gardant la distance physique de protection.

Quelques habitants se demandent pourquoi notre petit marché ne bénéficie pas d'une autorisation dérogatoire. En tant que Vice-Présidente du développement économique de notre communauté d'agglomération, je suis évidemment très sensible aux difficultés qui découlent de ces fermetures pour nos producteurs locaux. Pour autant nous ne pouvons justifier une dérogation à ce stade par des difficultés avérées d'approvisionnements alimentaires de nos habitants, éléments qui conditionneraient l'obtention de dérogations préfectorales. Pour autant, nous nous projetons vers la reprise de nos marchés sur la communauté d'agglomération en prévoyant d'appliquer des mesures de sécurisation équivalente à celles mises en place dans les commerces : files d'attente organisées, étales bien séparés, gel hydro-alcoolique à disposition de la clientèle, masques hygiéniques pour les vendeurs, entrée globale régulée sur l'enceinte du marché, limitation de l'entrée dans l'enceinte à une personne par famille, affiches explicatives, possibilité de passer les commandes par téléphone ou mail en amont pour diminuer le

temps de présence, ... Il nous faut aussi pouvoir mobiliser et sécuriser nos personnels municipaux dans l'exercice de la mission qui leur sera confiée pour encadrer le déroulé des marchés. Aujourd'hui, les arrêtés d'interdiction pris de façon systématique sur notre collectivité d'agglomération constituent une mesure pertinente de protection tant des vendeurs que des acheteurs et qui prend tout son sens au moment où [les chiffres transmis par l'Agence Régionale de Santé montrent que l'épidémie progresse](#) sur notre territoire avec un décalage dans le temps par rapport aux autres Régions.

En cohérence avec la progression de l'épidémie et avec les annonces gouvernementales qui tiennent compte de cette réalité, nous avons prolongé les arrêtés d'interdiction de présence sur le littoral et renforcé l'affichage pour que cette information n'échappe à personne. De même, la fréquentation des forêts, plans d'eau, installations sportives et aires de jeux, les activités de pêche de loisir et chasse....sont interdites et le cimetière demeure fermé aux visites.

Au niveau municipal, les équipes poursuivent le télétravail mais aussi s'attachent à rendre accessible ce qui peut l'être. Ainsi notre animateur sportif communal a enregistré des vidéos vous permettant de conserver la forme. Elles sont accessibles sur le site internet de la commune dans les rubriques « Actualité » ou « Sport ».

La commune a aussi organisé une aide aux plus fragiles. Ne manquez pas de nous signaler au numéro 02 40 82 72 05. Les situations qui vous sembleraient préoccupantes dans votre environnement.

Enfin, ne soyez pas étonnés si les interventions non urgentes sur l'éclairage public, y compris le basculement en heure d'été, ne sont pas effectuées. En effet notre prestataire nous informe que l'exécution des opérations de maintenance et d'exploitation d'éclairage public délégué au Sydela sont suspendues, comme les dépannages, jusqu'à la fin du confinement. Seules les interventions urgentes visant à prévenir les risques de dommages aux biens et aux personnes (candélabre accidenté dangereux...) seront maintenues. Je vous remercie de votre compréhension.

Concernant les forces vives de notre commune, je vous invite à consulter le site et la page face book de Pornic Agglo. Vous y trouverez toutes les informations sur les dispositifs d'appui disponibles.

Le 31 Mars 2020

Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Permanence téléphonique de la commune : 02 40 82 72 05

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- **L'aide aux entreprises** : le service DevEvo est à disposition pour accompagner les entreprises en difficulté (problème administratifs, ...) - lien vers le post Facebook avec les coordonnées :
<https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2926903797352956>
- **Les violences intrafamiliales en cette période de crise** :
<https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2935839039792765>
- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)